

La digitalisation de la logistique, un levier de la feuille de route de la stratégie nationale de la logistique

La digitalisation de la logistique constitue un levier de compétitivité et d'efficacité pour la filière logistique, mais également un enjeu de souveraineté, tant à l'échelle des entreprises, qu'au niveau national. Il s'agit d'une des composantes de la stratégie nationale de la logistique et de sa feuille de route annuelle - plus précisément sur son premier axe « la logistique, un levier de développement économique et de souveraineté pour la France ».

Ce document d'orientation concrétise une avancée dans la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie nationale de la logistique.

La logistique est essentielle au fonctionnement de l'économie nationale et sa digitalisation en constitue un levier de performance majeur.

Depuis 2024, des travaux collectifs ont été engagés pour remédier à la fragmentation actuelle et dégager les orientations et le cadre permettant à l'ensemble des acteurs de tirer pleinement profit de la digitalisation et ainsi contribuer à la compétitivité de l'économie grâce à une continuité numérique entre les systèmes industriels et logistiques.

Lors de l'édition 2025 du salon international du transport et de la logistique (SITL), le Ministre des transports a appelé à saisir les gains de performance permis par la digitalisation, en donnant un cadre partagé à la digitalisation de la filière.

La direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (DGITM) a alors coordonné un travail collectif à l'échelle de la filière logistique, mobilisant notamment les différentes fédérations, des éditeurs de logiciels à travers plusieurs groupes de travail, avec une attention particulière pour les plus petits acteurs et la volonté de déboucher sur des propositions à la fois concrètes et créatrices de valeur. Ainsi, au fil des échanges, la digitalisation des lettres de voiture est apparue comme un chantier prioritaire. Un groupe de travail élargi a été créé pour partager une vision des besoins, des freins et des leviers sur le sujet, puis dégager une proposition de solution cible.

Le présent document d'orientation, construit avec France Logistique, résulte de ces travaux.

Il pose un socle durable pour simplifier et faciliter les échanges entre les acteurs et intéresser tous les acteurs, en particulier les plus petits, et accélérer le développement de nouveaux services créateurs de valeur, contribuant ainsi à la compétitivité de la filière logistique. Il permet de créer les conditions pour accélérer et généraliser la digitalisation des lettres de voiture à l'horizon 2030, à l'image de ce qui existe déjà dans le secteur aérien.

Il vise à partager les grands objectifs et un projet plus particulièrement structurant, ainsi qu'à donner de la visibilité sur les étapes à venir, dans le but de faciliter la mobilisation collective. Il sera mis à jour tous les ans pour prendre en compte les avancées effectives et les évolutions de l'environnement et en particulier les apports de l'intelligence artificielle.

1. La digitalisation de la logistique est structurée autour de quatre objectifs et un projet prioritaire : la digitalisation des lettres de voiture

Les travaux de structuration de la digitalisation de la logistique ont permis de dégager les quatre objectifs prioritaires suivants :

- **assurer la souveraineté et la confiance numérique**, grâce à la mise en œuvre d'un cadre de confiance conforme au règlement européen garantissant l'identité numérique, la signature et la traçabilité des transactions logistiques ;
- **construire un socle commun interopérable**, grâce au développement d'un langage commun et d'un réseau collaboratif distribué permettant aux systèmes hétérogènes de dialoguer sans rupture ;
- **favoriser l'inclusion numérique professionnelle**, grâce à la production d'un kit d'interopérabilité open source permettant le développement d'applications multi-services logistiques donnant accès aux TPE, PME et micro-transporteurs à la digitalisation, au calcul environnemental et à la conformité réglementaire, dans un cadre simple et abordable.
- **créer de la valeur par la donnée**, grâce à la standardisation des flux de données logistiques pour permettre l'émergence de services à valeur ajoutée, tels que le calcul et la certification des émissions de gaz à effet de serre, la production des *reportings*, la planification intelligente, la mutualisation des flux, etc.

Ces objectifs sont indissociables et garantissent un fonctionnement collectif équilibré préservant la souveraineté de chacun et la maîtrise des données par leurs propriétaires. Ils doivent s'appuyer sur un cadre de gouvernance garantissant la pérennité du socle et la souveraineté des différents acteurs.

Ce socle commun permet d'accélérer et de généraliser la digitalisation des lettres de voiture correspondant au contrat entre un expéditeur, un commissionnaire de transport et un transporteur de marchandises. Le projet *electronic freight transport information* (eFTI), porté par l'État, rendra possible le contrôle des lettres de voiture numériques dès 2027 et répondra à la fragmentation actuelle des solutions numériques et l'absence d'interopérabilité entre ces solutions, la faible digitalisation des petits transporteurs et l'absence de cadre commun pour les échanges entre les acteurs.

Les efforts de la filière seront donc concentrés sur ce projet de digitalisation des lettres de voiture, qui présente le double intérêt de concerner tous les acteurs, chargeurs comme transporteurs, et de leur apporter un gain significatif, à travers une simplification administrative.

La production de données fiables maîtrisées par leur propriétaire facilitera par ailleurs le développement des outils d'intelligence artificielle frugaux adaptés aux besoins de la logistique et le développement de nouveaux services notamment à travers des espaces de données dans des conditions maîtrisées et souveraines.

L'objectif est de pouvoir disposer de l'ensemble des éléments nécessaires à la production de lettres de voitures interopérables en 2027, en cohérence avec l'échéance de déploiement du projet eFTI.

2. Deux étapes de déploiement de la digitalisation de la logistique et des principes en garantissant la réussite

Deux phases de déploiement sont prévues, après une phase de conception initiée en 2024 :

- **d’ici 2027** : construction du socle commun (langage, réseau collaboratif, solution pour les petits acteurs) ; mise au point du cadre de gouvernance pour le faire vivre dans la durée ; premiers démonstrateurs ;
- **à partir de 2027** : montée en puissance et industrialisation, avec le développement de nouveaux services.

Cela implique de poursuivre et d’approfondir le dialogue initié en 2024 avec l’ensemble des acteurs concernés pour organiser la mise en œuvre des orientations, définir la gouvernance du réseau collaboratif distribué et des données, ainsi que le modèle économique des différents projets envisagés et les conditions d’usage et de valorisation des données.

La réussite du projet de digitalisation de la logistique est garanti par les principes suivants :

- **la prise en compte des standards existants** sur les différents champs couverts et du cadre défini au niveau européen pour faciliter le passage à l’échelle en France et en Europe ;
- **la prise en compte de l’existant** pour limiter les investissements ;
- **la progressivité** en rendant possibles des transitions à un rythme adapté au gré des opportunités de chacun ;
- **la mise en place d’un espace de dialogue entre les acteurs** permettant de dégager des solutions pragmatiques adaptées aux besoins.

Sa réussite repose également sur l’appropriation de ces orientations, en particulier par les éditeurs de logiciels, et sur une mobilisation collective de la filière pour l’accompagnement de la transformation et l’intégration dans les processus des activités logistiques.

Ses bénéfices attendus sont les suivants :

- **sécurité** et réduction des fraudes ;
- **simplification administrative**, avec la suppression des ressaisies et harmonisation documentaire ;
- **réduction des coûts et délais** de développement et déploiement des projets numériques, grâce à l’interopérabilité native entre systèmes logistiques et de transport ;
- **conformité au cadre réglementaire** européen prise en compte dès la conception ;
- **impact environnemental positif**, facilitant les échanges inter-acteurs et la mesure des émissions en temps réel ;
- **innovation souveraine** via un accès équitable aux données et une stimulation de l’intelligence artificielle logistique européenne.

Les parties prenantes de la logistique ont réagi ainsi à la présentation du document d'orientation pour la digitalisation de la logistique à l'occasion de l'édition 2026 du SITL.

Association des utilisateurs de transport de fret (AUTF) : « L'AUTF salue la mise en place d'un document d'orientation pour la digitalisation transport et logistique désignant un chemin cible optimal. L'AUTF demande qu'elle constitue un cadre de référence de l'action publique pour permettre un accompagnement des acteurs de la sphère privée, futurs concepteurs ou utilisateurs de développements accomplis dans cette voie, accompagnement que l'AUTF souhaite voir mis en oeuvre au niveau requis. »

Organisation des transporteurs routiers européens (OTRE) : « L'OTRE accompagne la digitalisation du transport, levier essentiel de compétitivité. Elle souligne que cette transformation doit être accessible à l'ensemble des entreprises, quelle que soit leur taille, en veillant à proposer des solutions simples, opérationnelles et adaptées aux réalités du terrain. »

Fédération nationale des transporteurs routiers (FNTR) : « La FNTR salue la mise en place de ce document d'orientation pour la digitalisation et veillera à ce que son déploiement réponde aux besoins opérationnels de toutes les entreprises du secteur. »

Union transport et logistique de France (Union TLF) : « L'Union TLF contribue aux travaux du ministère des Transports en matière de digitalisation du secteur. C'est un sujet essentiel pour nos entreprises, pour leur compétitivité et pour le fonctionnement de la chaîne logistique dans son ensemble. »